

DES LOGEMENTS ACCESSIBLES ET DES SERVICES SPÉCIFIQUES



Pour favoriser le bien vivre à domicile des personnes de plus de 65 ans, votre bailleur Habitat de la Vienne a choisi de répondre aux exigences du label Habitat Senior Services® pour adapter une partie de ses logements aux attentes et besoins de ses locataires seniors.

Ce label participe pleinement à la politique de prévention de la dépendance lancée par les pouvoirs publics en proposant **des logements accessibles et adaptés, ainsi que des services spécifiques pour les seniors.**



Labellisé 2022
EXCELLENCE

1^{ER} OPH LABELLISÉ HSS® MENTION "EXCELLENCE" EN FRANCE

L'Office a été labellisé en juin 2016 (renouvelé en juin 2019 et en juin 2022) et a obtenu à trois reprises la plus haute distinction (mention Excellence) suite à un audit externe réalisé par le cabinet de certification SGS, organisme certificateur indépendant.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA VIENNE
33, rue du Planty - BP. 27 - 86180 Buxerolles
Tél. : 05 49 45 66 76 - Fax : 05 49 47 74 50
contact@habitatdelavienne.fr



©COMHDLY-2025 - Ne pas jeter sur la voie publique - Pensez au tri sélectif



ATELIERS ÉQUILIBRE : L'ÉQUILIBRE, OÙ EN ÊTES-VOUS ?

Un service innovant soutenu par :





Dans le cadre de sa démarche Habitat Senior Services®, Habitat de la Vienne propose à tous les habitants du territoire âgés de plus de 60 ans de participer à des **Ateliers Équilibre gratuits**.

Laissez-vous guider par des animateurs diplômés, stimulez votre équilibre et progressez à votre rythme dans un cadre rassurant et convivial !

PROGRAMME

Après une réunion d'information, chaque atelier comprend :

- Un test d'équilibre permettant de proposer un programme adapté à chaque personne.
- 11 séances collectives d'une heure par groupe d'environ 15 personnes.
- Une évaluation personnalisée des 11 séances pour mesurer les progrès de chacun.

CONTENU

- Maintenir les réflexes corporels et la stabilité lors des mouvements quotidiens.
- Favoriser l'approche au sol. [savoir descendre et se relever du sol dans les meilleures conditions]
- Entretien la souplesse et le tonus musculaire.
- Stimuler les sens d'équilibration.



INSCRIPTION

Gratuit pour les locataires d'Habitat de la Vienne
Inscription obligatoire

Habitat de la Vienne – Camille GRANDVEAU
05 49 18 55 88
c.grandveau@habitatdelavienne.fr
EPGV 86 – Coordinatrice
06 47 49 30 78

LES ATELIERS EQUILIBRE

BULLETIN DE PARTICIPATION

Habitat de la Vienne
Ateliers équilibre

33 rue du Planty - 86180 BUXEROLLES

Nom : Prénom :
Adresse : Code postal :
Ville :
Téléphone : E-mail :
@.....

Je souhaite participer à l'atelier qui aura lieu à : **CHÂTELLERAULT**

> Réunion d'information :



Le lundi 1^{er} septembre 2025 à 14h



Salle omnisports – Route de Nonnes à Châtellerault

> Les ateliers équilibre :



Du 8 septembre 2025 au 8 décembre 2025



Chaque lundi de 14h à 15h



Salle omnisports – Route de Nonnes à Châtellerault

Les informations collectées par HABITAT DE VIENNE dans ce formulaire sont nécessaires pour enregistrer votre participation à cette action. Ces informations sont à destination exclusive d'HABITAT DE LA VIENNE et seront conservées 12 mois après la fin de l'action. Conformément au Règlement [UE] 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR à HABITAT DE LA VIENNE – Relais Informatique et Libertés – à l'adresse suivante 33 rue du Planty – 86180 BUXEROLLES. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.